

sées ayant fait de part et d'autre des concessions pour en arriver à l'union. Ce bill a été présenté par l'honorable M. Mercier, et le chef de l'opposition a secondé sa motion.

*M. Desjardins, député de Kamouraska.*—Depuis le commencement de la session l'Électeur publie chaque jour quelques notices biographiques sur les députés; nous reproduisons aujourd'hui les lignes qu'il consacre à M. Charles Alfred Desjardins, député de Kamouraska.

M. Desjardins est natif de Kamouraska. Il a 44 ans, et comme tout bon canadien, il est marié et père d'une nombreuse famille.

Ses débuts dans la vie ont été des plus modestes. A l'âge de treize ans il se fit marin et parcourut le bord de l'Atlantique depuis le Détroit de Belle-Isle jusqu'au Golfe du Mexique, pendant six années. Il revint alors au Canada et s'établit à Saint-André de Kamouraska où il a toujours résidé depuis. Transition assez singulière, il quitta l'empire de Neptune pour se lancer dans l'industrie. Avec le fruit de ses épargnes il ouvrit une manufacture de moulins à battre. Il avait alors dix-neuf ans. Dès le commencement, le succès couronna ses efforts, et son établissement ne tarda pas à acquérir une renommée enviable.

Comme industriel et homme d'affaires, M. Desjardins est trop connu pour que nous ayons besoin de nous étendre sur ce point. Dans sa manufacture, il emploie jusqu'à 50 hommes; il s'occupe aussi d'agence pour les machines de toutes sortes; il tient un magasin général, et enfin cultive une terre de 500 arpents de superficie. Voilà un homme qui ne doit pas trouver une journée de 24 heures trop longue, surtout depuis qu'il fait partie de la Chambre. Le député de Kamouraska n'a jamais été un ferrailleur politique. Ses amis, en 1886, le forcèrent pour ainsi dire de se porter candidat contre l'honorable M. Gagnon, mais son redoutable adversaire l'emporta par 63 voix de majorité. Dans cette élection, M. Desjardins s'était présenté comme conservateur indépendant. M. Gagnon ayant disparu de la scène politique pour accepter la position de shérif de Québec, les amis de M. Desjardins le prièrent de nouveau cette année de se mettre sur les rangs. Il y consentit, mais avec une variante au programme de 1886. Il se présenta comme indépendant, absolument indépendant des partis politiques, mais partisan de l'économie, et du développement de nos ressources agricoles.

Il gagna son élection avec une majorité de 30 voix contre M. Martin, N. P., candidat ministériel. C'était une lutte dans laquelle on considérerait plutôt les hommes que les partis; les deux candidats étaient également des citoyens très en vue, et entourés d'une considération bien méritée.

M. Desjardins n'est gêné par aucun lien de parti. Ses électeurs lui ont laissé carte blanche pour voter pour ou contre le gouvernement, selon qu'il le jugera à propos; mais nous avons tout lieu de croire qu'il est d'accord avec celui-ci sur les réformes agricoles, sur la question ouvrière, sur la diffusion de l'instruction publique et qu'il donnera son vote en conséquence.

*Crise politique au Nord-Ouest.*—La crise politique est rendue à l'état chronique au Nord-Ouest, et Die sait quand les différends et les conflits entre l'Assemblée et le Conseil des aviseurs du lieutenant-gouverneur n'auront cessé.

Le 24 novembre, lorsque la réponse au message du lieutenant-gouverneur a été présentée à l'Assemblée, elle a soulevé une tempête de protestations et de discours plus violents de part et d'autres.

Dans cette réponse l'Assemblée réaffirmait son droit de contrôler les finances et de gouverner par la majorité de la chambre.

En conséquence aucune somme d'argent n'a pu être encore votée.

Dans l'après-midi du 25 novembre on a continué à débiter sur la question d'émigration soumise par le député Cullen, et, à la séance du soir, le Conseil des aviseurs ayant alors proposé un amendement, l'Assemblée l'a rejeté par un vote de 11 contre 5.

Messieurs les aviseurs, blessés dans leur dignité, se sont alors retirés de la chambre, suivis d'un seul partisan.

Les députés ont alors voté une motion de censure contre eux, le vote a été 12 contre 0.

*La loi des écoles séparées devant les tribunaux.*—Le jugement le plus important qui ait été rendu au Manitoba est celui du juge Killam, dans l'appel des catholiques romains contre la loi adoptée à la dernière session du parlement de cette province, loi qui décrétait l'abolition des écoles séparées. Le jugement porte que la loi est constitutionnelle. Les catholiques en appelleront de ce jugement devant le banc au complet, et s'ils perdent de leur cause, ils sont bien décidés à aller jusqu'au Conseil Privé en Angleterre pour obtenir justice.

*Mort du roi de Hollande.*—Nous ne croyons pas avoir besoin de précautions oratoires pour annoncer à nos lecteurs la mort du roi de Hollande, Guillaume III. Il s'est éteint, le 24 novembre, à la Haye. Voici quelques renseignements sur ce souverain.

Guillaume III naquit le 19 février 1817. Il succéda son père, Guillaume II, le 17 mars 1849. Sa mère était la sœur de Nicolas I, czar de tous les Russes. Il épousa en 1839, la princesse Sophie, fille du roi de Wurtemberg, et eut de ce mariage deux fils, qui moururent jeunes. n'était guère aimé de son peuple, à cause de son caractère irascible et de ses manières arbitraires.

La reine Sophie mourut en 1877, et en janvier 1879 le roi convola avec la princesse de Waldeck-Pyrmont, qui lui donna une fille, laquelle montera sur le trône à la majorité. En attendant, la reine Emma a été nommée régente.

Par la mort du roi, le Grand Duché de Luxembourg est trouvé séparé de la couronne de Hollande, et passe au duc Adolphe Guillaume, fils du duc Guillaume de Nassau.

*La question irlandaise.*—La question irlandaise traverse une phase des plus critiques. M. Parnell, ayant été convaincu d'adultère, voit les libéraux anglais se séparer de leurs rivaux irlandais, s'il n'abdique sa position de chef